



Pension alimentaire à majeure de + 25 ans

Par **jose18**, le **06/03/2012 à 15:36**

Bonjour,

Depuis 2004, je verse une pension alimentaire à mon ex, pour ma fille qui a eu 25 ans le 30/12/2010 mais qui continue ses études. Or je suis au chômage depuis 2008 et je n'ai plus aucune indemnité depuis septembre 2010. En septembre dernier, j'ai demandé un paiement différé en attendant que je retrouve du travail, ce qu'elle a accepté. N'ayant rien reçu courant novembre comme justificatif, je pensais que je ne serai redevable que des mois de fin 2011. Or je viens de recevoir un courrier de mon ex me demandant le solde de 2011 et de continuer le versement en joignant une carte d'étudiante.

Sur de nombreux forums, il est dit que les pensions ne sont dus que jusqu'à 25 ans, existe-t-il une jurisprudence ou un texte ?

merci

josé

Par **Louxor_91**, le **06/03/2012 à 16:58**

la PA peut varier en fonction de vos revenus... surtout si perte d'emploi ! En avez vous fait la demande ?

[citation]N'ayant rien reçu courant novembre comme justificatif[/citation] justifié de... ?

Par **Laure11**, le **06/03/2012 à 18:12**

Bonjour,

Certainement justificatifs de la situation de sa fille. La copie de la carte d'étudiant ne suffit pas.

Que fait votre fille comme études à 25 ans ?

Cdt